



Mairie d'Anvin
258 Rue d'Hesdin
62134 ANVIN
Tél : 09/88/77/35/97
Maîrie.anvin@orange.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ANVIN
EN DATE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

Date de convocation : le Samedi 6 Avril 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le Jeudi 11 Avril à 19H00 le Conseil Municipal de la Commune d'Anvin, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur OLIVIER André, Maire.

Étaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent : DUPLOUY Céline

Absents excusés : PETIT Fredy, DELATTRE Romain, OBOEUF Sylvie (pouvoir donné)

Le Président de séance ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur LECLERCQ Pascal est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

- Vote des taux (état 1259)
- Présentation et vote du budget 2024
- Questions diverses
- Calendrier

Taux imposition : Le Maire fait part à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité (10 voix pour)

Décide de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

- Taux de taxe sur le foncier bâti : 38,29 %
- Taux de taxe sur le foncier non-bâti : 39,12 %

Présentation du budget : Le Maire présente le budget

Vote à l'unanimité 10 voix pour.

La séance est levée à 20h30

| OBSERVATIONS | SIGNATURES | |
|--------------|---|--|
| | Secrétaire de séance | Président/Maire |
| |  |  |